

Le groupe de travail CPGE

Jacques SIROT

Réunion du vendredi 4 octobre à Bordeaux

En présence d'Hélène Rabaté, de Jean-Claude Lafay, membres du BN (commission pédagogie), le groupe de travail CPGE du SNPDEN, animé par François Boulay, a repris son activité le vendredi 4 octobre au lycée Montaigne de Bordeaux. Il regroupait 14 participants¹.

Dans un premier temps, Hélène Rabaté fait un compte rendu de la rencontre avec François Perret, directeur de cabinet de Xavier Darcos et Jean-Louis Nembrini, directeur adjoint, le 11 septembre. C'est au cours de cette audience que nous apprenons que les classes préparatoires vont enfin disposer d'un interlocuteur en la personne de Claude Boichot, IGEN. On retrouvera les principales informations sur cette réunion dans le n° 102 de *Direction*. Une demande d'audience a été formulée auprès du nouveau Directeur de l'Enseignement Supérieur, le recteur Monteil puisque la DES a la responsabilité « administrative » des formations post-bac.

François Boulay demande au siège que la liste de diffusion des informations « CPGE » (dont les C-R de nos travaux) soit établie pour éviter toute perte de temps et réagir au plus vite. D'autre part, même si *Direction* diffuse régulièrement nos réflexions, il serait bon que nous puissions joindre directement les proviseurs de lycée disposant de prépas pour harmoniser certaines pratiques.

Le groupe de travail se félicite de voir que la plupart des thèmes de réflexion qu'il a soulevés (statut du lycéen-étudiant, démocratisation des formations et du recrutement) soient repris par de nombreuses organisations qui, à des titres divers, ont à voir avec les CPGE. Ces préoccupations recourent également celles du ministère. C'est une reconnaissance (même indirecte ou involontaire !) de notre travail, et un encouragement à approfondir la réflexion syndicale dans ce domaine.

L'organisation des concours

La situation est très variable selon les établissements. Jean-Daniel Roque rappelle que la loi de décentralisation (décret de 85) confère aux EPLE une autonomie qui empêche même un recteur d'imposer une activité qui ne relève pas de leur mission (c'est le cas des concours). D'autre part, pour certaines écoles, le problème devient idéologique (certains responsables ont même confié préférer payer plus à des établissements privés !).

Nous convenons que le siège rappellera aux collègues les obligations légales (conventions) conformes au statut des EPLE. En incidence, des collègues nous informent que des préfectures transfèrent aux rectorats le contrôle de légalité des actes : ce n'est pas anodin car il y a alors confusion entre contrôle de légalité (préfet) et d'opportunité (recteur) et, au delà de l'aspect technique, cela remet en cause l'autonomie des établissements.

Pour les concours, nous avons envisagé 4 cas :

- Concours hors Éducation Nationale : obligation de convention et participation financière de l'organisateur (selon tarif voté en CA)
- Concours de l'Éducation Nationale : établissement d'une convention éventuellement sans participation financière mais prise en charge des personnels sollicités (mise à disposition de personnels ou paiement d'indemnités ou HS)
- Baccalauréat : c'est le seul examen qui prévoit une rémunération des personnels. Il fait partie des missions confiées aux EPLE qui participent à sa préparation. Convention inutile mais le service organisateur (rectorat/IA) doit adresser au chef de centre la liste des candidats extérieurs à l'EPLE.
- Autres examens : même principe que le baccalauréat sans participation financière (cf. statut EPLE de 85).

Jean-Daniel Roque rappelle un principe qui prend tout son sens dans le cadre de la mise en œuvre de l'ARTT : il faut séparer organisation (les enseignements et les tâches annexes) et accueil

(qui peut concerner d'autres élèves que ceux de l'EPLE). Dans ce cadre, le chef d'établissement d'accueil peut ne pas être chef de centre.

Fusion des préparations Vêto avec celles d'Agro²

Le SNPDEN n'a pas donné de position officielle à ce sujet. Toutefois, de l'échange, il apparaît une position favorable à la fusion des deux filières sous deux réserves et une remarque de fond : possibilité pour les lycées (19 sont concernés) d'accueillir les doublants éventuels même si la carte scolaire modifie la structure des établissements (certains transferts pourraient porter un gros préjudice à ces élèves réaffectés à une longue distance de leur ancien établissement) ; organiser la réaffectation des enseignants concernés : ce qui implique une étude affinée de la carte scolaire de ces nouvelles sections ; il est dommage qu'on n'ait pas profité de cette réforme pour revoir la formation des « Agro », formation la plus généraliste des filières scientifiques. Il est indispensable de ne pas alourdir les programmes, ce serait contraire à tout esprit de démocratisation.

Il a été rappelé aussi l'importance de « boucler » ce dossier au plus vite, compte tenu du calendrier qui s'engage sur les nouvelles procédures de recrutement. Une décision trop tardive mettra en péril la procédure qui pourrait alors être remise en cause.

Gratuité

Sur ce dossier, Jean-Daniel Roque rappelle la note publiée au B.O. appliquant le Code de l'Éducation. Le rapport Toulemonde dit que la gratuité concerne la rémunération des personnels impliqués dans la formation mais pas celle des prestations accessoires ! Cela devrait permettre d'établir une stratégie d'action à partir de ce rapport pour obliger le Ministère à avancer sur ce dossier.

La situation est là aussi très diverse selon les régions. Nous proposons que le SNPDEN rencontre le président de

l'Association des Présidents de Région pour évoquer ce problème. La gratuité des fournitures aux prépas paraît un non-sens car c'est, dans les conditions actuelles, aux familles les plus aisées économiquement que l'on donne. D'autre part, le coût des ouvrages est trop important pour qu'on puisse espérer une réelle compensation des fonds publics.

Le groupe de travail suggère de construire un budget sincère et véritable qui fasse apparaître toutes les dépenses imputables au post-baccalauréat, par exemple au § A1. Un prélèvement sur fonds de réserves s'avèrera sans doute alors indispensable mais cette manœuvre fera apparaître les besoins réels aux régions. Il pourrait y avoir un risque : les régions ne vont-elles pas demander de justifier les coûts des enseignements ? La difficulté réside dans la définition de ce qui est effectivement dû aux élèves au titre des éléments de travail gratuits.

Recrutement

Le dossier est en passe d'être finalisé. Nous avons évoqué quelques difficultés à prévoir mais aussi approuvé que soient ainsi posées les bases d'un processus qui devrait (si tout le monde joue le jeu) aboutir à une meilleure répartition des candidatures et un taux de remplissage des structures plus satisfaisant.

J.-C. Lafay faisant partie du groupe de mise au point au ministère, il lui a été demandé de porter notre réflexion sur plusieurs points : le calendrier qui fait apparaître un 3e tour d'affectation après la fermeture des établissements (du 15 au 18 juillet) alors que les inscriptions définitives des élèves ne peuvent se faire avant... ; les « vocations tardives » n'étant pas prises en compte dans la procédure internet ne seront traitées qu'en fonction des places vacantes à la rentrée. Ceci pourrait conduire certains à contourner la procédure : délit d'initié ? ; les internats : la procédure prévoit que le nombre de places disponibles soit affiché par sexe et par série... C'est une réelle difficulté pour la plupart des établissements qui « mélangent » les filières en fonction de critères économiques le plus souvent. La machine devant faire un double classement : pour l'admission (dans une filière) et pour l'internat, elle choisira la meilleure position possible croisant ces 2 critères.

Chacun s'accorde à dire que cette nouvelle procédure imposera un gros effort de communication dans l'ensemble des établissements auprès des futurs candidats : la liste de choix qu'ils établiront devra être très précisément réfléchie (ordonnée selon des choix dont les critères ne peuvent que leur appartenir).

Les équivalences

Un projet de convention établi par le rectorat de Paris, document régissant les rela-

tions entre l'Université Paris 6 et les classes préparatoires des lycées d'Île de France, est proposé à la réflexion du groupe. C'est un progrès par rapport aux conventions bilatérales qui ont cours jusqu'à présent. Toutefois, nous maintenons notre souhait d'une harmonisation nationale de cette pratique, permettant au local, dans un cadre national, d'organiser des jurys de validation d'études. La présence d'universitaires dans ces jurys apparaît naturelle dès lors qu'ils engagent une éventuelle poursuite de formation universitaire. Mais la procédure doit être unique et validée au niveau européen.

J.-D. Roque rappelle que les CEVU³ doivent découper leurs enseignements en ECTS⁴. Ils reconnaissent les ECTS extérieurs même s'ils sont jaloux de leurs prérogatives sur leurs propres enseignements. C'est pourquoi, il n'y a aucune raison qu'une université ait à donner son accord préalable sur le nombre d'ECTS accordés par les conseils de classe de prépas...

La difficulté va résider dans le nombre d'ECTS que le ministère attribuera à chaque morceau des programmes de prépas (pour un maximum de 60/an). Les conseils de classe auraient à proposer ensuite un certain nombre d'ECTS, en fonction du travail et de l'investissement et des compétences acquises par l'étudiant au regard des programmes et des résultats. Cette proposition serait soumise à une commission pédagogique (pouvant comprendre des universitaires mais aussi des membres du corps enseignant de prépas) qui validerait.

Le groupe de travail approuve cette démarche qu'il souhaite voir reprendre lors de la rencontre avec le recteur Monteil.

Le fonds social pour les post-bac

F. Boulay signale que nous sommes peut être incohérents puisque nous sollicitons en parallèle la possibilité de disposer du fonds social lycéen pour les élèves du post-bac et que nous sollicitons pour eux un statut d'étudiant.

J.-C. Lafay précise que nos élèves peuvent effectivement disposer d'aides spéciales du CROUS (bourses d'enseignement supérieur) mais qu'ils n'ont pas plus accès au fonds sociaux universitaires d'urgence qui sont attribués par les Universités qui ne les connaissent pas qu'aux fonds sociaux lycéens.

François Perret a découvert ce problème lors de l'audience au cabinet de X. Darcos : il s'est engagé à voir ce problème qui sera également un thème à aborder avec le recteur Monteil.

Le point sur les rencontres avec les partenaires

F. Boulay liste les partenaires que nous pourrions rencontrer pour leur exposer nos réflexions sur tous les sujets qui nous

préoccupent : associations des parents d'élèves (sur la gratuité ?), syndicats enseignants (c'est au BN de fixer les règles et la composition de la délégation), Conférence des Grandes Écoles : une réponse a déjà été donnée par le président Margaria de la conférence Amont qui propose une rencontre le 5 mars, associations de spécialistes : l'UPS envisage un colloque sur « la démocratisation des CPGE », ce qui rejoint nos préoccupations. Nous demandons à participer au colloque. Une réponse positive nous a été transmise ; et associations d'étudiants et/ou lycéens.

Thèmes de travail pour l'année 2002-2003

Le groupe de travail a décidé de s'organiser en 2 ensembles qui se pencheront sur :

- *les internats et la vie au lycée pour les élèves-étudiants* (sous la responsabilité de J. D. Roque et J. C. Lafay) : constat de la situation, analyse et perspectives.
- *l'accueil et l'accompagnement pédagogique et social des nouveaux prépas* (sous la responsabilité de Ch. Collet et F. Boulay) : comment organiser un développement harmonieux de la formation à la fois dans le domaine pédagogique, dans la vie sociale et la responsabilité citoyenne.

Chacun des membres du groupe est invité à transmettre aux responsables des thèmes les éléments de sa propre réflexion une dizaine de jours avant la réunion plénière de mise au point :

- Vendredi 17 janvier au Lycée Hoche à Versailles pour le 1er thème (réunion suivie de la préparation de la réunion du 5 mars avec la Conférence des Grandes Écoles).
- Mercredi 19 mars au Lycée St Louis à Paris pour le second thème (réunion suivie de la préparation du colloque de mai de l'UPS).

Cette journée de reprise a été fructueuse. Le travail accompli l'an dernier semble avoir été apprécié de nos interlocuteurs (le Ministère, qui manquait de perspectives, a retenu quelques unes de nos idées et propositions). Il nous faut poursuivre dans cette voie.

1. cf. liste transmise par A. Masson.
2. Depuis notre réunion, les choses semblent avoir évolué...
3. CEVU : Conseil des Études et de la Vie Universitaire
4. ECTS : European Credit Transfert System (système de crédits attribués à chaque unité de cours représentant le travail supposé à fournir pour obtenir cette unité)